

DGCCRF

Conférence téléphonique du vendredi 27 mars

Afin de préparer au mieux cette conf' tel', SOLIDAIRES avait préalablement adressé à la DG un certain nombre de questions (cf. PJ), espérant un maximum de réponses... ce en quoi on a pu voir une nouvelle fois que si l'espoir fait vivre, il est souvent en décalage avec la réalité !

Cela a néanmoins permis d'avancer sur les sujet juridiques, avec la présence de M. Chambu, chef du service de la protection des consommateurs et de la régulation des marchés, et de Mme Benalia, cheffe du bureau 3D « Soutien juridique, affaires juridiques européennes et internationales ».

Mais cela n'a pas suffi, la faute notamment à une technologie défailante (les audio conférences de SFR, ce n'est pas ça) et à des échanges interrompus brutalement par la tenue d'une autre réunion de crise dans la foulée !

Bref, le télétravail ce n'est pas ça, comme vous le constatez au quotidien en particulier dans les services déconcentrés (mais pas que !).

Point de situation à la DGCCRF

Là, c'est le moment où les représentants de SOLIDAIRES ont été déconnectés simultanément... sans pouvoir se reconnecter de suite. Toutes nos excuses pour des informations qui seraient manquantes !

Toujours pas de chiffres concernant l'ensemble des agentes et agents de la DGCCRF, malgré le « harcèlement » pratiqué auprès du ministère de l'Intérieur. Nous ne saurons donc pas si des collègues sont malades, combien travaillent en présentiels et combien sont à leur domicile (ASA ou télétravail).

La Directrice Générale a ironisé sur sa volonté de mutualiser les services CCRF en DDI pour que tous les collègues aient un chef CCRF... reconnaissant à un autre moment que la situation était tout aussi compliquée dans les DIRECCTE.

A moins que nous ayons raté quelque d'important ... il nous semble que les collègues sont regroupés dans les Pôles C... sous l'autorité de chefs CCRF ! Un argument qui tombe à l'eau pour la mutualisation ? Et un de plus pour faire sortir la DGCCRF de l'inter ministérialité des DDI ?

Globalement, le télétravail est très massivement utilisé (taux de 83% pour l'AC) où les locaux ont été fermés cette semaine. La Direction Générale a d'ailleurs allégé les règles de sécurité pour faciliter le télétravail.

Les collègues en ASA peuvent eux être regroupés sous plusieurs profils : les stagiaires, garde d'enfants de moins de 16 ans, agent·es sans matériels pour télétravail, ou dont le travail ne se prêtait pas au travail à distance (au CNA par exemple).

Pour SOLIDAIRES, la situation est bien souvent ambiguë, des collègues en ASA étant amenés à travailler ponctuellement, sans être considérés comme télétravaillant. La DG a reconnu la difficulté et a demandé à ce que les problèmes locaux soient remontés à la DGCCRF ou au CT des DDI.

Quant aux « e-formation », SOLIDAIRES a soulevé leurs inaccessibilités pour nombre de collègues qui sont bien en télétravail mais sans accès à Géci. La DG a reconnu le problème...

Enfin, la position des collègues en télétravail va être examinée par la DG (télétravail ? ASA ? Quel type d'ASA).

SOLIDAIRES : *ce n'est pas la réalité, c'est plus complexe, ce n'est pas noir ou blanc, ça tourne au gris plus ou moins foncé suivant les situations.*

Les points juridiques (ou pas)

Sur le défaut d'habilitations pour le contrôle des prix des Gels Hydro-Alcooliques (GHA) : le décret du 23 mars dernier a été pris en application du Code de la santé publique, nos habilitations sont tombées, la DG essaye de trouver une solution... qu'elle espère avoir en début de semaine prochaine ! Le bureau 3D devrait également éclaircir ce qui est répréhensible : la vente ou l'offre de vente ? Ce qui change quelque peu la donne...

SOLIDAIRES avait déjà dénoncé le passage d'une contravention de 5^{ème} en 4^{ème} catégorie, y voyant un mauvais signal adressé aux « profiteurs de guerre ». Pour la Directrice Générale, si « optiquement » ça donne cette impression, c'est au contraire une bien bonne nouvelle, puisque les services de la ville de Paris, les polices municipales, les gardes champêtres, ... vont pouvoir utiliser le carnet à souche (note de Solidaires : plutôt que d'encombrer le parquet avec des procédures CCRF ?) et que l'amende est multipliable...

Bref, l'administration dont la mission historique est le contrôle des prix (la DGCC avait été créée pour ça) est dépouillée de cette mission, et cela ne donne pas l'impression que sa Directrice Générale y trouve à redire...

De plus, elle a clairement opposé une fin de non-recevoir à notre demande de suspension des contrôles des prix des GHA dans l'attente de l'habilitation ! Bref, GHA ou pas, la DG s'en lave les mains ! Faut faire de l'affichage !

La cheffe du bureau 3D a ensuite apporté certains éléments sur la validité juridique des contrôles à distance :

- Pour les contrôles internet : un vade-mecum sera transmis à tous en début de semaine prochaine. Il précisera, notamment, comment il n'y a pas lieu d'indiquer son adresse personnelle en cas de constatations faites dans le cadre du télétravail, et pourquoi on ne peut pas être « géo localisé » à l'issue de ce contrôle.
- Pour les contrôles à distance : une fiche va être transmise pour rassurer les services déconcentrés quant à la validité juridique du modus operandi. Une jurisprudence « travail » serait ainsi transposable à la DGCCRF.

Sur la question des masques en tissu, une demande a été transmise au bureau 5A qui devrait envoyer la réponse prochainement...

Pour les contrôles à l'import, et notamment l'import bio, la cheffe de 3D a prôné l'indulgence... sous réserve de la position de la sous-direction 4, et des cas particuliers signalés par les enquêtrices et enquêteurs. Bref, rien de très clair. Pour **SOLIDAIRES**, la crise actuelle ne doit pas aboutir à ce qu'on tolère ce qui relèverait en temps normal d'une fraude manifeste ! On est la DGCCRF tout de même !

Organisation des contrôles

La DG n'avait pas connaissance des propos du ministre de l'agriculture qui a déclaré sur France Info que la CCRF n'effectuait pas de contrôle.

La DG n'a pas non plus dénoncé le zèle de certaines directions locales quant aux contrôles, pour qui la crise sanitaire n'empêche pas la politique du chiffre... « On ne peut pas tout piloter depuis la Centrale » ce qui n'est pas totalement faux, mais des consignes claires pourraient empêcher ce genre de dérives... qui sont parfois le quotidien des collègues (et pas forcément en raison de chefs issus d'autres administrations...).

SOLIDAIRES Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires
93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris - Tél. 01 43 56 13 30

SOLIDAIRES@dgccrf.finances.gouv.fr - Site Internet : **www.solidaires-ccrf-scl.org**

Quant à la présence physique de collègues sur site, la DG ne voit pas de problèmes si les protections existent et un nettoyage renforcé est assuré...

Pour **SOLIDAIRES**, la règle est bien le télétravail, et en l'absence de protection, pas de contrôles, pas de présentéisme !

Pour les autres questions posées par **SOLIDAIRES** dans son courrier en PJ (RH, matériels de protection, CNRP notamment), des réponses devraient être apportées par courriel, ou lors de la prochaine audio conférence mardi 31 mars.

Nos questions restent posées : les paroles s'envolent, les écrits restent !

Et bien sûr, on espère que les dieux des connexions seront avec nous !